



## COMMUNE D'AUSSONNE

Envoyé en préfecture le 15/02/2021  
Reçu en préfecture le 15/02/2021  
Affiché le 15/02/2021  
ID : 031-213100324-20210212-DEL\_17\_2021-DE



### EXTRAIT N° 17/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le onze février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945-conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 04 Février 2021.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES, ZAMBONI.

#### PROCURATIONS

M. LABORIE	à	M. BERNES
Mme BAKER	à	Mme AGUERRE
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI

**SECRETAIRE** : M. VIGNEAU a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **OBJET : PERSONNEL - création de poste suite à mobilité interne**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la publication du poste « Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles » ouvert en interne, un agent de la filière médico-sociale a été retenu.

Le temps de travail des Agents Spécialisés Territoriaux des Ecoles Maternelles étant annualisé, la durée hebdomadaire de service de ces derniers est portée à 30,23 heures au sein de la collectivité.

Afin de procéder à son changement d'affectation, et avec l'accord de l'agent concerné, cette diminution dépassant 10%, il convient de créer le poste tel que présenté ci-dessous :

POSTE ACTUEL	NOUVEAU POSTE
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles 35/35	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles 30.23/35

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette création de poste entrainera la fermeture de l'ancien poste.

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 11 février 2021.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 29**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

- De créer le poste tel que décrit ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 12 février 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

